



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cours d'assises

Question écrite n° 7755

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les jurés des cours d'assises. En effet, après un procès qui peut se montrer souvent éprouvant pour les jurés, qui se trouvent confrontés à des situations pénibles et inhabituelles pour eux, comme les récits de faits choquants pour juger de crimes sordides, il n'est pas rare que ces derniers, face au traumatisme rencontré lors de ces audiences, soient obligés de recourir aux services de médecins et psychologues afin de supporter cette épreuve. Or, en remplissant leurs obligations de jurés, nos concitoyens se mettent au service de la justice et de la société pour que l'État accomplisse une de ses missions régaliennes essentielle. C'est pourquoi il souhaiterait que soit mis en place un suivi psychologique des jurés après chaque procès, afin que l'État vienne soutenir ces personnes souvent choquées par l'expérience qu'elles viennent de connaître.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7755

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6285

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)